Accusé de réception en préfecture
041-214101453-20261007-DEC2026-14-AI
Date de télétransmission : 12/10/2026
Date de réception préfecture : 12/10/2026

DEPARTEMENT DE LOIR & CHER
COMMUNE DE MONTHOU SUR BIEVRE 41120

DECISION DU MAIRE
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION 2026-14

Nature de l'acte : 1. Commande publique 1.1 Marchés Publics
Objet : Décision portant sur la pose et la dépose des motifs/illuminations festives 2026-2027– Entreprise INEO

Le Maire de la Commune de Monthou-sur-Bièvre,
Vu le code Général des Collectivité Territoriales, notamment son article L2122-22,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-05-22 en date du 28 avril 2026, par laquelle le maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal, autorisant le Maire à "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant n'excédant pas le seuil de 15 000€ ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget".
CONSIDERANT la nécessité de poser et déposer des motifs dans le cadre des illuminations festives pour 2026-2027.
CONSIDERANT l'offre reçue de l'entreprise INEO.
Après analyse de l'offre,

DECIDE

Article 1 : de passer commande auprès de l'entreprise INEO, **24, Rue du Clos de l'Ardoise 41700 COUR CHEVERNY**, afin de poser et déposer des motifs dans le cadre des illuminations festives pour 2026-2027, sur le territoire de la commune **pour** un montant de 3 366 €HT (4 039.20 €TTC).
Article 2 : de signer le devis correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Article 3 : la présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire,

Article 4 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

-Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher,

-l'Entreprise INEO

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.

Fait à Monthou-sur-Bièvre, le 07 octobre 2026
Le maire, Eric JAHAN

MAIRIE DE MONTHOU-SUR-BIEVRE * 41120 (L&C) *

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission en Préfecture de Loir-et-Cher
le 12 OCT. 2026
et publication en ligne 12 OCT. 2026
Eric JAHAN, Maire

Rue de la Charmille - 41120 Monthou-sur-Bièvre - ☎ 02 54 44 03 51 - 🖷 02 54 44 11 00
Messagerie mairie-monthousurbievre@wanadoo.fr

Publié le : 12/10/2026 14:55 (Europe/Paris)
Collectivité : Monthou-sur-Bièvre
https://www.intramuros.org/monthou-sur-bievre/documents_administratifs/82350